

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 juin 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-sixième jour du mois de juin deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2023, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 20.5 intitulée :

« Acquisition par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sur une partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec et d'une servitude temporaire de travail d'une durée de 18 mois sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre (rue Levasseur, secteur Lévis) »
Document d'aide à la décision APP-GI-2023-020 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Service de police »
Désignation d'un mandataire délégué dans le cadre du *Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence* du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-02

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Deux personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2023-04-03

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 12 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-04

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 2, 6, 12 et 13 juin 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 2, 6, 12 et 13 juin 2023 est déposé.

CV-2023-04-05

Ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures [Document d'aide à la décision GCH-2023-080](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver l'ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-080, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser cette direction à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-06

Lettres d'entente à intervenir à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SFCP, l'Association des cadres de la Ville de Lévis, la Fraternité des policiers de Lévis inc., et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, selon locale Lévis, concernant les

modalités d'utilisation des excédents d'actifs spécifiques aux évaluations actuarielles 2021 des deux régimes de retraite

[Document d'aide à la décision GCH-2023-086](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure les lettres d'entente à intervenir à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, l'Association des cadres de la Ville de Lévis, la Fraternité des policiers de Lévis inc., et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, selon locale Lévis, concernant les modalités d'utilisation des excédents d'actifs spécifiques aux évaluations actuarielles 2021 des deux régimes de retraite, telles qu'elles sont jointes en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-086, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-07

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par L'adoberge Chaudière-Appalaches auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-93 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par L'adoberge Chaudière-Appalaches (CMQ-59810-003), concernant son immeuble situé au 881, avenue Taniata, Lévis (Québec) G6Z 2E3, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-08

Dépôt des Certificats d'enregistrement relatifs aux Règlements RV-2023-22-76 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Les certificats d'enregistrement relatifs aux règlements suivants sont déposés :

- Règlement RV-2023-22-76 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

CV-2023-04-09

Rapport relatif à la participation d'un membre du conseil de la Ville à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
Document d'aide à la décision GRE-2023-025

Le rapport relatif à la participation d'un membre du conseil de la Ville à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est déposé, à titre d'information.

CV-2023-04-10

Décret de scrutins référendaires et détermination des dates des scrutins en regard des Règlements RV-2023-26-89, RV-2023-26-90, RV-2023-26-91, RV-2023-26-92, RV-2023-31-72, RV-2023-31-73 et RV-2023-31-75 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales)
Document d'aide à la décision BPE-2023-004

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De décréter la tenue des scrutins référendaires requis conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* relatifs aux règlements suivants :

- RV-2023-26-89 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2041, secteur 591);
- RV-2023-26-90 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2038, secteur 590);
- RV-2023-26-91 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2035, secteur 589);
- RV-2023-26-92 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2033, secteur 588);
- RV-2023-31-72 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H0220, secteur 62);

- RV-2023-31-73 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H0219, secteur 61);
- RV-2023-31-75 modifiant le Règlement RV-2023-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H0217, secteur 59).

De décréter que les dates du scrutin pour chacun de ces scrutins référendaires sont établies au dimanche le 27 août 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-11

Félicitations à Me Marlyne Turgeon et aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Me Marlyne Turgeon, greffière et responsable de registres, ainsi que les membres du personnel du Greffe et les membres du personnel de la Ville impliqués, dont particulièrement le personnel de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, de la Direction des communications et de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, pour l'excellence de leur travail dans la préparation et la tenue des registres du 18 juin 2023, relatifs aux Règlements RV-2023-22-76 à RV 2023 33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-12

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de la directrice du Bureau de la mairie

[Document d'aide à la décision GRE-2023-028](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires de la personne suivante, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet, est déposé, à titre d'information :

- madame Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, déposée le 6 juillet 2022.
-

CV-2023-04-13

Affectation de la réserve financière créée par le règlement RV-2022-22-36 pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la *Politique environnementale*

[Document d'aide à la décision ENV-2023-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-96 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'affecter les montants indiqués ci-après provenant de la réserve financière créée par le règlement RV-2022-22-36 pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la *Politique environnementale* :

- un montant de 48 000 \$, pour financer la dépense relative au programme d'aide créé par le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de produits d'hygiène lavables;
- un montant de 50 000 \$, pour financer la dépense relative à la réalisation de la phase de planification du projet de verdissement – secteur privé, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision ENV-2023-007;
- un montant de 100 000 \$, pour financer la dépense relative à la réalisation de l'étude paysagère du territoire de la ville, tel qu'il est décrit à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-14

Cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement modifié

[Document d'aide à la décision ENV-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement modifié, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de décision ENV-2023-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-15

Abrogation de la résolution CV-2023-02-40 « Désignation d'une représentante de la Ville à la table de concertation à l'organisme de bassins versants de la zone du Chêne »

[Document d'aide à la décision ENV-2023-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-99 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'abroger la résolution CV-2023-02-40 « Désignation d'une représentante de la Ville à la table de concertation à l'organisme de bassins versants de la zone du Chêne ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-16

Délégation d'action pour l'immatriculation des véhicules auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec
[Document d'aide à la décision DEI-EM-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-02 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser les membres du personnel suivant de la Direction de l'entretien des infrastructures à agir pour et au nom de la Ville dans toutes les transactions à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec, en ligne et en personne, et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution :

- monsieur Denis Roussy, technicien en équipements motorisés;
- monsieur Dany Bourgault, technicien en équipements motorisés;
- monsieur Michel Mailloux, technicien en équipements motorisés;
- monsieur Maxime Verreault, contremaître;
- monsieur Carl Belley, contremaître.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-17

Crédits additionnels pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière
[Document d'aide à la décision POL-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder les crédits additionnels de 69 400 \$, tel qu'il est indiqué à la fiche

de prise de décision POL-2023-003, pour financer la dépense relative au projet dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière, ce montant correspondant aux revenus de subvention en 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-18

Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le *Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées*, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-19

Aide financière à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées Chaudière-Appalaches
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-022-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière non récurrente de 20 000 \$ à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées Chaudière-Appalaches, pour la mise en œuvre d'initiatives inscrites au *Plan d'action 2023-2024 à l'égard des personnes handicapées*, et ce, à même le montant de 142 500 \$ affecté par la résolution CV-2022-03-21, provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-022-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-20

Réalisation du projet *Le français : un Tremplin vers l'intégration* et attribution d'une aide financière au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-04 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De réaliser le projet *Le français, un Tremplin vers l'intégration* financé dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec.

D'attribuer une aide financière non récurrente de 80 980 \$ au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-21

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit des randonnées dans des sentiers avec des alpagas (5101, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-058](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour permettre aux visiteuses et visiteurs de la ferme d'effectuer des randonnées en sentier forestier et dans les champs avec des alpagas, à même les lots 2 845 635, 2 845 636 et 2 845 637 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

Annexe

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-22

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif agricole tenue le 2 février 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-073](#)

Le rapport de la séance du comité consultatif agricole tenue le 2 février 2023 est déposé, à titre d'information.

CV-2023-04-23

Financement de la dépense relative aux projets d'animation du milieu dans le cadre de l'appel à projets de *Cet été, je parcours Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-050](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-76 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative aux projets d'animations du milieu dans le cadre de l'appel à projets *Cet été, je parcours Lévis*, au montant maximum de 199 500 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-24

Aide financière à l'Aéroport international Jean-Lesage (Aéroport de Québec)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-058](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-77 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 23 155\$ à l'Aéroport international Jean-Lesage (Aéroport de Québec inc.), pour contribuer à la réalisation du projet visé à la fiche de prise de décision DEV-2022-138-R-1, conformément à la structure financière finale du projet visé pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-25

Modification de la résolution CV-2020-08-68 « Aide financière au Pôle maritime du Saint-Laurent pour son projet de mobilisation des chantiers maritimes du Québec »

[Document d'aide à la décision DEV-2023-063](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2020-08-68 « Aide financière au Pôle maritime du Saint-Laurent pour son projet de mobilisation des chantiers maritimes du Québec » par le remplacement de l'alinéa par le suivant :

« D'accorder une aide financière de 18 750\$ à Pôle maritime du Saint-Laurent pour son projet de mobilisation des chantiers maritimes du Québec et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-26

Avenant numéro 1 à l'entente triennale de visibilité et de partenariat *Festivent de Lévis*, éditions 2022, 2023 et 2024 à intervenir avec Festivent inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant numéro 1 à l'entente triennale de visibilité et de partenariat *Festivent de Lévis*, éditions 2022, 2023 et 2024 à intervenir avec Festivent inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-048, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-27

Aide financière au Collège de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2023-049](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-06-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 30 000 \$ au Collège de Lévis, pour le
maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, telle qu'elle est
indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2023-049.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-28

Aide financière au Club de curling Etchemin (1961) ltée

[Document d'aide à la décision DEV-2023-064](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-06-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 120 000 \$ au Club
de curling Etchemin (1961) ltée, pour son projet de réfection, de réparation
des surfaces de jeux et du système de réfrigération, conformément à la
Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-29

**Attribution du contrat pour la vidange et le transport des eaux usées
provenant des installations septiques**

[Document d'aide à la décision APP-2023-112](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-05-81 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la vidange et le transport des eaux usées provenant des installations septiques (appel d'offres 2023-50-37), à Les entreprises Claude Boutin (1998) inc., pour une dépense estimée à 1 162 720 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'environ 44,5 mois, dont les prix seront indexés à compter du 1^{er} janvier 2025, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-30

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé au 31 mai 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-120](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mai 2023 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mai 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2023-04-31

Attribution du contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (groupes 2, 4, 6-A, 6-B1, 6-B2, 11 et 20)

[Document d'aide à la décision APP-2023-122](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-22 ;

ATENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 1^{er} juin 2023, pour les groupes 2, 6A et 11.

D'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-63), pour le groupe 4, à Sanicontrol s.e.n.c., pour une durée de trois ans, pour une dépense estimée à 191 283 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

D'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-63), pour le groupe 20, à Nettoyage logic inc. pour une durée de trois ans, pour une dépense négociée estimée à 234 000 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-32

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 285 du cadastre du Québec (rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition de ce lot
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-27 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 285 du cadastre du Québec situé sur la rue des campagnols (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) au montant maximal de 329 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 360 285 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-018, les frais relatifs à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-33

Avis de motion du Règlement RV-2023-34-04 modifiant le Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-34-04 modifiant le Règlement RV-2022-22-66 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-029.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour certains des services offerts par la Ville.

CV-2023-04-34

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-070](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-04.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-35

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-071](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-02-16.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-36

Adoption du Règlement RV-2023-34-02 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement
[Document d'aide à la décision TMD-2023-019](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-02 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues François-Thomas, Montcalm et Jean-Huard (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-04 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2023-34-02 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-37

Adoption du Règlement RV-2023-34-03 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (délégation du pouvoir relatif à l'assujettissement d'un immeuble du territoire de la ville au droit de préemption et pouvoirs afférents)
[Document d'aide à la décision GRE-2023-021](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-03 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 a pour objet de déléguer au comité exécutif l'exercice des pouvoirs prévus au Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption et aux articles 572.0.3 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2023-34-03 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-38

Adoption du Règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (normes visant l'agrandissement de maisons mobiles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-047](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de moderniser la définition de maison mobile et d'édicter des normes concernant l'agrandissement de maisons mobiles ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-75 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-05.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-39

Adoption du Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (divers ajustements notamment en rapport avec l'adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-068](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats a pour objet :

- d'exiger un permis de construction dans le cas de la construction, l'installation et la rénovation d'une guérite de stationnement et prévoir les documents requis pour effectuer la demande;
- d'exiger un certificat d'autorisation dans le cas de la démolition ou du déplacement d'une guérite de stationnement et prévoir les documents requis pour effectuer la demande;
- de modifier l'article 25 afin de tenir compte du remplacement du règlement de démolition en vigueur;
- de modifier l'article 98 afin de tenir compte de l'abrogation du régime des experts habilités à fournir les attestations dans le cadre de la

réhabilitation des terrains contaminés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

- de corriger la référence à un numéro de paragraphe au deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 100;
- de prévoir que les conditions d'émission d'un permis énoncées à l'article 100 concernant la reconstruction d'un bâtiment principal sur un terrain dérogatoire protégé par droits acquis s'appliquent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- de modifier le titre du règlement ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-40

Désignation d'un mandataire délégué dans le cadre du *Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence* du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-06-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser monsieur Stéphane Lafaut Directeur général de la Ville de Lévis, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière au nom du centre 9-1-1 Sécurité publique Lévis de la Ville de Lévis, dans le cadre du *Programme d'aide financière au soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence* du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-41

Félicitations aux organisatrices et organisateurs de la Parade de Noël de St-Étienne

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et organisateurs de la Parade de Noël de St-Étienne pour l'édition 2023 de la *Fête nationale*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-42

Félicitations à l'École de musique Jésus-Marie

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'École de musique Jésus-Marie pour le succès de sa campagne de financement 2023, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-04-43

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
